



Direction du CCAS

DELIBERATION N° 2023.01.3

du Conseil d'Administration du 12 janvier 2023

Renouvellement des actions de convivialité pour les personnes âgées isolées à Versailles, pour l'année 2023. Avenant n° 2 à la convention YES+ signé le 8 février 2022

Date de la convocation : 5 janvier 2023

Nombre d'Administrateurs : 17

Secrétaire de séance : Agnès de LONGUEAU

Le Vice-Président : M. François-Gilles CHATELUS

Sont présents :

Mme Martine DESRUES, M. Alain BERNIER, Mme Agnès DE LONGUEAU, M. François DARCHIS, Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, Mme Corinne FORBICE, Mme Corinne BEBIN, Mme Isabelle KIRSCH, Mme Sylvie PIGANEAU, M. François-Gilles CHATELUS, Mme Pascale DUMONCEL D'ARGENCE.

Absents excusés:

M. François DE MAZIERES, M. Marc DIAS GAMA, Mme Stéphanie LESCAR, M. Michel RENAUT, Mme Sylvie FOURNIER, Mme Brigitte TABOURIER.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°86-17 du 6 janvier 1986 adoptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétence en matière d'aide sociale et de santé,

Monsieur le Vice-Président expose :

Depuis 2020, la Ville de Versailles a répondu à l'appel à projet du Conseil Départemental des Yvelines « dispositif Yes + » (Yvelines Etudiants Seniors), portant sur le développement d'actions de convivialité pour les personnes âgées isolées, en tenant compte du contexte sanitaire Covid-19, durant plusieurs périodes : pendant l'été 2020, pour la période des fêtes de fin d'année 2020, pour le 2nd semestre 2021, et de de février à décembre 2022.

Ce projet, développé à grande échelle, a permis de faire bénéficier, en 2022, à 115 personnes versaillaises isolées de 3624 appels de convivialité et de 609 visites à domicile.

Le Conseil départemental des Yvelines, par l'intermédiaire de l'Agence Interdépartementale de l'Autonomie, poursuit son engagement en faveur des étudiants et des seniors en reconduisant l'opération Yes+ sur l'année 2023.

Dans un objectif de lutte contre la précarité étudiante, le recrutement des agents de convivialité portera exclusivement sur des profils d'étudiants et lycéens de plus de 16 ans et de jeunes en projet de reprise d'étude.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la Ville de Versailles a procédé au transfert vers le CCAS de plusieurs activités liées à l'action sociale et à l'autonomie. Le CCAS souhaite poursuivre l'engagement de la Ville sur le dispositif et recruter des agents de convivialité, en équivalent temps plein, selon le rythme suivant :

- Janvier 2023 : 2 agents
- Février 2023 : 1.75 agent
- Mars 2023 : 1.75 agent
- Avril 2023 : 1.75 agent
- Mai 2023 : 1.75 agent
- Juin 2023 : 1 agent
- Juillet 2023 : 3 agents
- Août 2023 : 3 agents
- Septembre 2023 : 1 agent
- Octobre 2023 : 1.75 agent
- Novembre 2023 : 1.75 agent
- Décembre 2023 : 2.5 agents

soit un total de 23 agents en équivalent temps plein.

Ces effectifs pourront être ajustés pour tenir compte des besoins susceptibles d'émerger, dans la limite du nombre d'équivalents temps plein prévu à la convention.

Les agents recrutés viendront en appui du service déjà existant et mobilisé. Dans ce cadre, le CCAS se charge de recruter les agents de convivialité et le Conseil départemental finance les postes sur la base du SMIC.

Un avenant à la convention signée en février 2022, figurant en annexe, lie le Conseil départemental des Yvelines par l'intermédiaire de son Agence Interdépartementale de l'Autonomie, et le CCAS de Versailles afin de fixer leurs engagements réciproques.

L'exposé de Monsieur le Vice-Président entendu,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- 1) *DECIDE de candidater à l'appel à projet du Conseil départemental des Yvelines « dispositif YES+ » (Yvelines Etudiants Seniors) portant sur le développement d'actions de convivialité pour les personnes âgées isolées à Versailles pour l'année 2023 ;*
- 2) *AUTORISE M. le Vice-Président à signer l'acte portant sur le dispositif Yes + et tout document s'y rapportant ;*
- 3) *DIT que les dépenses et les recettes correspondantes sont prévues au budget du CCAS.*

Monsieur le Vice-Président soumet ce projet de délibération au vote du Conseil d'Administration

Nombre de présents : 11

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 11 voix

